



Gérôme FASSENET, Président, Éric POLI, Directeur Général,
le Conseil d'Administration et l'ensemble des collaborateurs

vous souhaitent une belle année



Votre attestation d'assurance habitation arrive à échéance :

La majorité des attestations d'assurance habitation arrivent à échéance fin décembre ou fin janvier. Assurez-vous que votre contrat d'assurance soit bien renouvelé afin d'être couvert en cas de sinistre.

Pensez à nous transmettre votre nouvelle attestation conformément à votre contrat de location.

Pour nous faire parvenir votre attestation, rien de plus simple :

Par e-mail : [envoyez-la à lmpt-coop@lmpt-coop.fr](mailto:envoyez-la@lmpt-coop.fr)
Via l'espace locataire : vous pouvez désormais déposer votre attestation directement en ligne. Si vous n'avez pas créé votre espace locataire, rendez-vous sur notre site internet www.lmpt-coop.fr **PRATIQUE, SIMPLE ET RAPIDE**

Dejà **3150** locataires
l'ont adopté



Révision de votre loyer

Pour donner suite à la validation du Conseil d'Administration de La Maison Pour Tous du 13 octobre 2025, une augmentation de 1,04% sera appliquée sur votre loyer à compter de janvier 2026.

Pour rappel, les augmentations de l'année N-1 appliquées sont basées sur l'IRL (Indice de Référence du Loyer) du deuxième trimestre 2025.

Cartographie du patrimoine locatif

